

## Une loi sur l'élimination de la pauvreté

# La volonté et le pouvoir de *changer les choses*

Depuis deux ans, nourri aux sources mêmes de la solidarité, un Collectif, en collaboration avec des milliers de citoyennes et de citoyens, travaille à l'élaboration d'une loi sur l'élimination de la pauvreté. Par cette démarche, le Collectif veut forcer le gouvernement à agir et à adopter une loi-cadre qui jetterait les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD), comme une vingtaine d'autres organismes, appuie cette démarche du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, et s'est engagée à mettre tout en oeuvre pour que Québec assume sa responsabilité fondamentale d'assurer la défense et la promotion du bien-être de toute la population en bâtissant une société sans pauvreté.

À l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, la Coalition a rencontré le Premier ministre du Québec pour le sensibiliser à l'urgence d'agir et lui remettre la première copie du manifeste *Une société sans pauvreté*. À la fin du mois d'août, une autre rencontre a eu lieu, à l'issue de laquelle le Premier ministre Lucien Bouchard a exprimé la volonté de son gouvernement de s'attaquer au problème de la pauvreté et de tenir un débat public sur la question. Si cette proposition a été bien accueillie par la Coalition, celle-ci n'en a pas moins réclamé la mise en branle de mesures urgentes

comme à titre d'exemple l'augmentation des allocations aux familles pauvres, l'instauration d'un barème plancher à l'aide sociale, afin que la situation des pauvres cesse de se détériorer.

Quant à la population québécoise, les efforts de conscientisation ont porté fruits, puisque plus de 180 000 personnes ont signé la pétition et quelque 1 400 organisations ont donné leur appui au Collectif. « La force du nombre rend l'idée d'une loi cadre incontournable », indique **Vivian Labrie**, porte-parole du Collectif.

La loi-cadre proposée par le Collectif questionne l'État dans son rôle d'instrument des solidarités tout en engageant dans un programme visant à mettre en place en l'espace de dix ans les cadres permanents d'un Québec sans pauvreté. Il s'agirait d'une loi unique tant par son contenu que par l'action qui y a conduit. « Après dix ans, la pauvreté ne doit plus être un obstacle, les revenus et la qualité de vie

des plus pauvres doivent être améliorés, les écarts avec les riches diminués, la fiscalité plus équitable et les inégalités vécues par les femmes, les jeunes effacées », précise Vivian Labrie.

Une telle loi implique que le gouvernement fasse de la lutte à la pauvreté une priorité, que l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prenne le pas sur l'augmentation du cinquième le plus riche. « Les gouvernements en ont les moyens, les derniers budgets tant québécois que fédéral en ont fait la démonstration, mais réduire les écarts, les inégalités plutôt que les aggraver, c'est avant tout une question de choix, de courage politique, de volonté de faire primer le bien commun », renchérit Vivian Labrie.

La proposition du Collectif fait également partie des revendications de la section québécoise de la Marche mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté. Les activités prochaines de la Marche constituent donc un

« La force  
du nombre  
rend l'idée  
d'une loi cadre  
incontournable »

des prochains rendez-vous que le Collectif lance à celles et ceux qui appuient le projet d'une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté.

« La pauvreté, c'est bien plus qu'une question de dollars, c'est une question de droits fondamentaux et indissociables dont l'exercice est loin d'être assuré. Nous pouvons refuser ce qui cause cela et agir en conséquence. Nous pouvons décider qu'il y a de la place pour tout le monde dans ce pays riche comme à l'échelle de la planète. Nous pouvons aussi nous mobiliser et tout faire pour que chaque personne puisse vivre dans la dignité. Nous pouvons changer les choses si nous le voulons », conclut-elle. ☺

